

Le décret inscriptions va-t-il changer ?

ENSEIGNEMENT Les inscriptions débutent aujourd'hui et le débat électoral est relancé

► Les inscriptions débutent dans les écoles secondaires aujourd'hui.
► Les principaux partis se rejoignent sur la nécessité d'une adaptation du fameux décret... Mais pas sur les modalités.

Dès ce lundi, et pour trois semaines, c'est parti ! Les inscriptions commencent dans les écoles secondaires. À quelques mois des élections, c'est l'occasion de faire le point sur le bilan et les propositions concrètes des partis sur le - controversé - décret inscriptions.

1 De quoi parle-t-on ? Le décret, concocté par une majorité Olivier (PS-Ecolo-CDH) en

2009, organise les inscriptions en première secondaire. Concrètement, chaque parent classe par ordre de préférence les écoles secondaires qu'il souhaite inscrire son enfant. En cas de demandes excédentaires dans un établissement, certains critères de priorité s'appliquent (frères et sœurs par exemple). Pour le solde, les demandes sont triées en fonction de l'indice composite de chaque enfant. Celui-ci dépend de critères géographiques, pédagogiques et du rang de l'école dans les préférences de l'enfant.

2 Qu'est-ce qui coince ? En avant. Deux facteurs posent problème au niveau de l'offre. D'une part, il y a un réel problème de nombre total de places disponibles, surtout à Bruxelles (saturation). D'autre part et phénoménalement, il existe un phénomène de congestion : tout le

monde veut aller dans les mêmes écoles. « C'est bien de réguler les demandes, mais à un moment il faut aussi mettre en œuvre une politique d'offre », analyse Estelle Cantillon, professeur d'économie à l'ULB.

3 En aval. Au niveau du décret en lui-même, l'experte note trois principaux défauts. Primo, si les objectifs sont bons, il faut s'assurer que la mise en œuvre correspond à ces buts. « Ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la mixité sociale », décrypte Estelle Cantillon. À ses yeux, le quota ISEF, qui permet de favoriser les enfants issus de milieux défavorisés lors de l'octroi des places disponibles, accroît la mixité dans les écoles « riches » mais ne permet pas d'augmenter la mixité dans les écoles au public défavorisé. La chercheuse avance l'idée d'un double quota

pour résoudre cela. Secundo, la complexité du dispositif. « Avec ce décret, il n'est pas nécessairement dans l'intérêt des parents d'indiquer leurs vraies préférences... Indiquer son deuxième, voire son troisième choix, en première position sera parfois une meilleure stratégie, en fonction des critères de priorité et de son indice composite. On est donc loin de l'idéal selon lequel on met tous les parents sur un pied d'égalité... La procédure est socialement biaisée et favorise les parents qui ont les capacités d'identifier la meilleure stratégie. » Tertio, les critères du décret suscitent le débat. La semaine passée, dans nos colonnes, un groupe de parents a démontré, via un modèle informatique, que des enfants qui se trouvent dans des situations géographiquement comparables sont parfois traités fort différem-

ment. Estelle Cantillon pointe d'autres ratés. On détermine qui est un enfant défavorisé en fonction des caractéristiques de son école primaire et non des caractéristiques de sa famille... sur base de données datant de 2001. Pour la chercheuse, le fait que l'indice géographique dépende de l'école primaire fréquentée pose aussi problème : « Les chances d'un enfant d'obtenir une place dans une école secondaire dépendent du choix de ses parents il y a six ans ! Non seulement cela paraît injuste mais en plus, on reporte le problème dans le fondamental alors que ce n'est pas réglementé à ce niveau. »

4 Les pistes d'action. Au niveau de l'offre, on l'aura compris : tout l'enjeu consiste à créer des places supplémentaires dans les écoles, que ce soit par la rénovation d'espaces disponibles

ou par la création de nouveaux bâtiments (les fameux « pavillons modulaires », pour lesquels un budget de 55 millions a été dégagé). Pour réformer le système, il faudra passer par un changement de l'algorithme et une révision des critères. Le double quota est également une piste. Au niveau politique (lire les encadrés ci-contre), on observe une fraction entre, d'une part, les partisans d'une suppression pure et simple (le MR, le FDF) et, d'autre part, les adeptes des aménagements (le PS, le CDH, Ecolo). Les libéraux ont été les plus frontaux sur le sujet : récemment, Charles Michel, le président du MR, déclarait que la suppression du décret était une exigence de son parti pour entrer dans une majorité. A 76 jours des élections, le débat est (re)lancé. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT



LES SOCIALISTES



« L'aménager »

La semaine passée, à l'occasion de la présentation du programme enseignement du PS, Paul Magnette nous réaffirmait la position du PS : « Une réforme comme celle-là met du temps pour produire des effets sur le terrain. On l'a vu en Flandre, mais il n'y a pratiquement plus aucun problème lié au décret inscriptions. On peut continuer à trouver des aménagements mais il ne faut pas supprimer le décret alors que le problème est en train de se résorber. Les taux sont encourageants : l'an dernier, 96 % des élèves ont leur premier choix rencontré. Ceci dit, si le problème est limité à 3 ou 4 %, c'est toujours de trop, bien sûr. » Pour le président du PS, supprimer le décret reviendrait à retourner à la situation des files. Il estime qu'il faut s'attaquer à l'offre, via la réalisation d'un cadastre des locaux disponibles et susceptibles d'être rénovés. « Si l'on constate que les manques se trouvent dans tel ou tel type d'endroits et si on arrive à amplifier l'offre dans ces lieux, il n'y aura plus de problème d'inscriptions. » Quant à la complexité du système, Paul Magnette explique qu'il vient de remplir le formulaire pour sa fille et qu'il n'a pas trouvé cela particulièrement compliqué.

A.-C.B.

LES LIBÉRAUX



« À supprimer »

Le MR est pour sa suppression. « Comment motiver son enfant à l'école, lui inculquer le goût d'apprendre alors qu'il ne sait pas dans quelle classe il ira dans 10 jours ? », estime Charles Michel qui demande « au gouvernement de laisser tomber le dogmatisme autour de ce dossier et de supprimer purement et simplement ce décret qui, année après année, démontre son inefficacité ». Le MR veut « rendre le choix de l'école des enfants aux parents ». À côté de l'abrogation pure et simple du décret, les libéraux estiment qu'il faut mettre en place des mesures pour éviter les difficultés nées de la psychose créée par les décrets inscriptions successifs. Ils préconisent le maintien de trois types de priorités à l'inscription : la fratrie, le personnel prestant et les priorités octroyées (et annoncées préalablement) par le directeur de l'école qui accueille (par exemple, un projet pédagogique spécifique pour élèves à haut potentiel). Le MR souhaite aussi que les inscriptions soient organisées en deux phases, l'une pour les prioritaires, la seconde pour les non prioritaires. Et les parents devraient pouvoir suivre l'évolution de la procédure via site Internet et code d'accès.

A.-C.B.

DÉMOCRATES HUMANISTES



« Un décret perfectible »

Le CDH (qui, rappelons-le, détient le ministère de l'Enseignement), insiste sur l'importance d'agir au niveau de l'offre : « Aucun décret ne permettra d'inscrire 200 enfants dans une école où il y a 100 places disponibles. C'est en permettant aux écoles de créer des places supplémentaires qu'on sortira de la pénurie et qu'on renforcera le libre choix des parents. Tous les réseaux doivent être financés de manière équivalente, comme nous le proposons depuis septembre 2012. L'objectif est de créer 50.000 places supplémentaires d'ici 2020 ». Le CDH s'oppose à une suppression du décret mais reconnaît qu'il est perfectible. « Les critères de distance entre le domicile et les écoles ont trop d'importance. Le CDH souhaite donc réformer le décret inscriptions. » Le parti estime qu'il faut donner plus d'importance aux critères pédagogiques et aux préférences exprimées par les parents. Pour le CDH, il faut aussi s'assurer que les enfants qui ont commencé l'immersion puissent poursuivre ce projet pédagogique en secondaire. Enfin, le critère de mixité sociale devrait être calculé en tenant compte de la situation de l'élève plutôt que de celle de l'école primaire.

A.-C.B.

LES VERTS



« Evaluer puis modifier »

Ecolo se dit très attaché aux objectifs de transparence, de simplicité et d'équité de la procédure d'inscription mais moins à sa mécanique. « S'il peut être démontré que le décret peut être affiné pour rencontrer davantage les objectifs initiaux, Ecolo est favorable à une modification. » Les verts accordent une importance prioritaire à une évaluation du décret et au travail de la Commission de pilotage chargée de cette évaluation. « Le décret inscriptions de Simonet est le premier pour lequel une évaluation est prévue. Au cours de la législature écoulée, l'évaluation n'a pas été réalisée sérieusement, alors que le décret prévoyait une première évaluation deux ans après l'entrée en vigueur du décret. Nous le regrettons. » Selon les verts, une analyse objective de l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les résultats concrets du décret devra être menée prioritairement par le nouveau gouvernement avant toute modification du décret. Pour Ecolo, il est aussi indispensable d'accompagner l'augmentation progressive de la mixité sociale et académique des élèves, notamment en renforçant le tronc commun, l'encadrement différencié et la formation des enseignants.

A.-C.B.

LE FDF



Pour un « choix positif »

Le parti tire la sonnette d'alarme sur les conséquences pédagogiques du décret inscriptions. « Avec ce système, on remplit son papier, c'est bien pratique, mais c'est tout, analyse Caroline Persoons, députée à la Région bruxelloise et à la Communauté française. Il manque un dialogue direct avec le directeur de l'école. Il faudrait des critères qui prennent en compte le choix pédagogique. Sans cela, les conséquences sont graves, il suffit de regarder les chiffres d'exclusions scolaires ou de redoublement dans le premier degré. » Le FDF propose donc la suppression du décret dans son état actuel et suggère de laisser la place à un décret « Orientation positive », qui permettrait aux familles de réaliser un « choix positif ». Les fédéralistes démocrates francophones souhaitent une réflexion sur les critères utilisés. Ils estiment que le critère de proximité participe à la création et au maintien d'écoles ghettos. « Rendons aux directions et aux équipes pédagogiques la possibilité d'agir sur le devenir de leur école et ne laissons pas à un grand ordinaire le droit d'influer sur le parcours pédagogique d'un enfant, si celui-ci n'est pas adapté à lui », lit-on encore dans le programme FDF.

A.-C.B.